

Arras, le 19 février 2020

Appel à projets pour la programmation mémorielle 2020

Dans le cadre de la programmation mémorielle nationale pour l'année 2020, le Ministère des Armées lance un appel à labellisation nationale.

L'année 2020 est structurée autour des thématiques suivantes :

- année « De Gaulle » ;
- année 1940 ;
- 75e anniversaire de la libération des camps ;
- centenaire de l'inhumation du soldat inconnu et entrée au Panthéon de Maurice Genevoix ;
- 150e anniversaire de 1870 ;
- 70e anniversaire de l'engagement du bataillon français de l'ONU en Corée.

Les porteurs de projets mémoriels peuvent solliciter cette labellisation officielle qui représente une validation de leurs projets, tant pour leur qualité que leur pertinence. L'obtention de ce label leur permettra également de bénéficier d'une mise en valeur sur les documents ou sites internet officiels locaux, le site internet « Chemins de mémoire », animé par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), ainsi que sur le portail Défense.

Une fois labellisés, les projets pourront faire l'objet d'une demande de subvention directement auprès du ministère des Armées (DPMA). Le soutien financier de l'État restant limité, les porteurs de projets sont invités à rechercher d'autres sources de financements en complément.

Si vous souhaitez faire une demande de labellisation, et éventuellement une demande de subvention, veuillez adresser votre dossier, pouvant être téléchargé sur www.pasdecalais.gouv.fr, au service départemental de l'ONACVG du Pas-de-Calais, à l'attention de Fanny BOURDET, à l'adresse suivante : 8 rue du Général Barbot- 62 000 Arras, ou par email sd62@onacvg.fr.

La date limite de réception des dossiers est fixée au 15 mars 2020.